

Note SNEP-FSU septembre 2015- Elections UNSS -

Elections UNSS - calendrier voir la NS du 21/08/2015

Date ou période	Le processus électoral	Ce qui doit se passer
Septembre au 15 octobre 2015	Constitution des listes de candidat-es pour l'élection au CD UNSS Listes de 6 noms : 3 titulaires, 3 suppléant.es	le/la Président-e de l'AS, en lien avec la-le secrétaire d'AS - convoque l'AG de l'AS - met en place le comité directeur - prépare l'organisation des élections (toutes les modalités sont possibles, sauf la procuration)
15 octobre 2015	Date limite de réception des listes au service départemental UNSS	Les candidat.es aux élections UNSS s'organisent pour mettre en place des listes de six noms et déposent leur liste au service départemental UNSS. Une profession de foi peut-être jointe à la liste.
	CONSTITUTION DES COMITES DIRECTEURS DES AS	<p>Le nombre de membres du Comité Directeur est fixé par l'AG de l'AS (conformément au décret 86-495 du 14/3/86)</p> <p>1- dans les collèges et lycées d'enseignement professionnel, le comité directeur se compose : pour un tiers du chef d'établissement et des enseignants d'EPS animateurs de l'association ; pour un tiers de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves ; pour un tiers d'élèves (licenciés à l'UNSS)</p> <p>2- dans les lycées, le comité directeur se compose : pour un quart du chef d'établissement et des enseignants d'EPS animateurs de l'association ; pour un quart de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves ; pour la moitié d'élèves (licenciés à l'UNSS)</p> <p><i>Exemples :</i></p> <p>A) un collège comprend 5 enseignants d'EPS qui animent l'AS dans l'établissement dans le cadre de leur forfait de 3h inclus dans leur service hebdomadaire. Le Comité Directeur comprendra 18 membres ainsi répartis : - le chef d'établissement et les 5 enseignants d'EPS - six parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves - six élèves</p> <p>B) un LP comprend 3 enseignants d'EPS qui animent l'AS dans l'établissement dans le cadre de leur forfait de 3h inclus dans leur service hebdomadaire. Le Comité Directeur comprendra 12 membres ainsi répartis : - le chef d'établissement et les 3 enseignants d'EPS - quatre parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves - quatre élèves</p> <p>C) un Lycée comprend 4 enseignants d'EPS qui animent l'AS dans l'établissement dans le cadre de leur forfait de 3h inclus dans leur service hebdomadaire. Le Comité Directeur comprendra 20 membres ainsi répartis : - le chef d'établissement et les 4 enseignants d'EPS - cinq parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élèves - dix élèves</p>

Note SNEP-FSU septembre 2015- Elections UNSS -

Date ou période	Le processus électoral	Ce qui doit se passer
4 au 25 novembre 2015	Les comités directeurs votent pour élire les représentants des AS	Chaque Président-e d'AS en lien avec la/le secrétaire d'AS - convoque le comité directeur et adresse à ses membres les listes candidates et professions de foi - organise l'élection : les membres des comités directeurs votent pour des listes sans rayer ni panacher - porte les résultats sur un procès-verbal qu'il signe avec 2 assesseurs (voir modèle de PV)
<u>Au plus tard</u> le 27 novembre	Les résultats sont transmis à l'IA-DASEN	Le/la Président-e d'AS transmet le PV des résultats à l'IA-DASEN.
Entre le 30 novembre et <u>au plus tard</u> le 10 décembre	Le directeur du service départemental fixe la date du dépouillement et recollement des procès-verbaux	L'IA-DASEN convoque 2 membres non élu.es du CD UNSS pour le dépouillement. Chaque liste candidate peut y être représentée.
<u>Au plus tard</u> le 10 décembre 2015	Le directeur du service départemental transmet les résultats au DSR UNSS et à la direction nationale de l'UNSS	
Au cours du premier trimestre (pour réponses parvenues à l'IA-DASEN <u>au plus tard</u> le 14 janvier 2016)	Désignations des membres non élus du CD UNSS (fédérations de parents, organisations syndicales, élèves, CDOS, etc.)	
14 janvier 2016	Date limite de réception des listes de candidat-es (élection au CR UNSS) au service régional UNSS (4 titulaires, 4 suppléants)	Les représentants des AS élus dans les CD UNSS s'organisent pour proposer des listes de 8 noms et déposent leur candidature auprès du service régional
Entre le 18 janvier et <u>au plus tard</u> le 4 février 2016	Réunion du CD UNSS dans sa nouvelle composition	L'IA-DASEN convoque le CDUNSS 14 des 20 membres du CD UNSS élisent les représentants des AS au CR UNSS. Ne sont pas électeurs les 6 membres désignés par l'IA-DASEN (proviseurs et principaux, médecin scolaire, IA-IPR)

Note SNEP-FSU septembre 2015- Elections UNSS -

Date ou période	Le processus électoral	Ce qui doit se passer
Entre le 8 février et <u>au plus tard</u> le 26 février 2016	Le recteur convoque une réunion pour recenser les résultats des CDUNSS de l'académie	Le Recteur convoque une réunion pour établir les résultats académiques transmet le PV des résultats au directeur national UNSS
<u>Au plus tard</u> le 26 février 2016	Les résultats académiques doivent être parvenus à la Direction nationale de l'UNSS	
Au cours du second trimestre (pour réponses parvenues au Rectorat <u>au plus tard</u> le 1 ^{er} avril 2016)	Désignations des membres non élus du CR UNSS (fédérations de parents, organisations syndicales, élèves, CROS, etc.)	
<u>au plus tard</u> le 1 ^{er} avril 2016)	Date limite de réception des listes (élection à l'AG) à la Direction nationale de l'UNSS (15 titulaires, 15 suppléants)	Les représentants des AS élus dans les CRUNSS s'organisent nationalement pour proposer des listes de 30 noms et déposent leur candidature auprès de la Direction nationale UNSS
Entre le 4 avril et <u>au plus tard</u> le 29 avril 2016	Réunion du CRUNSS dans sa nouvelle composition Désignations des membres non élus de l'AG de l'UNSS sont terminées	Le Recteur convoque le CRUNSS Les 4 représentants des AS élisent les représentants des AS à l'AG UNSS. Aucun autre des membres ne vote. Le recteur transmet à la direction nationale UNSS le PV indiquant le nombre de votants ainsi que les enveloppes contenant les votes
<u>Au plus tard</u> le 12 mai 2016	Le Président de l'UNSS convoque une réunion pour procéder au dépouillement et à la proclamation des résultats	La commission dépouille les votes et proclame les résultats
Après le 12 mai 2016	La ministre de l'EN, présidente de l'UNSS convoque la nouvelle AG de l'UNSS	